Organiser une sortie cyclo avec sa classe

Textes de référence

- Circulaire 92-196 du 3 juillet 92 parue dans le BO n°29 du 16 juillet 92 (participation des intervenants extérieurs).
- Circulaire 99-136 du 21 septembre 99 parue dans le BO n° 7 du 23 septembre 99 (organisation des sorties scolaires).
- Circulaire académique n°05-333 du 12 septembre 2005 (sorties scolaires à bicyclette dans le Bas-Rhin).
- Circulaire 2000-229 du 25 octobre 2002 parue dans le BO n° 40 du 31 octobre 2002 (mise en œuvre de l'APER attestation de première éducation à la route).
- Note de service du 12/09/05
- Note de service du 13/01/84
- BO n⁹4 du 26/01/84

Conditions préalables :

- Cette activité nécessite une préparation particulière des élèves :
 - o L'activité s'intègre dans le cadre du projet d'école ;
 - o Construction du projet pédagogique
 - Vérification du vélo (freins, gonflage des pneus, hauteur et serrage de la selle et du guidon, serrage des roues, lumières ...)
 - o Étude de la carte, choix de l'itinéraire ;
 - Travail sur la signalisation et la circulation routière (respects des priorités, passage d'un croisement, regroupement au feu, arrêt au stop ...);
 - Suivre une unité d'apprentissage afin de permettre à chaque élève de progresser et de se préparer à la future sortie;
 - Passage de tests de maniabilité spécifique afin de s'assurer des compétences des élèves.

Conditions matérielles:

- Avoir un vélo en bon état (freins, pneus...) adapté à la taille de l'élève ;
- Tenue vestimentaire adaptée à l'activité et aux conditions climatiques ;
- Casque adapté à la morphologie de l'élève obligatoire pour tous ;
- Gilet jaune réfléchissant conseillé aux adultes :
- L'utilisation de gants est fortement recommandée;
- Trousse de premiers soins
- Trousse nécessaire aux réparations

Faut-il une assurance particulière ?

- <u>Élèves</u>: Ils doivent être couverts par une police d'assurance incluant les risques du déplacement à bicyclette, assurance responsabilité civile et garantie individuelle corporelle à souscrire par les parents.
- Accompagnateurs bénévoles : Chaque école ayant contractée un contrat d'établissement, il est recommandé de prendre contact avec votre assureur pour vérifier si les accompagnateurs sont couverts (assurance responsabilité civile et individuelle).

Partenaires possibles :

Préfecture pour les actions de prévention routière

- Gendarmerie et police pour une aide sur le parcours (protection des carrefours dangereux, précisions sur le parcours...);
- Mairies des communes traversées (abris en cas de pluie)
- MAE et MAIF qui disposent de kits très intéressants mis à disposition gratuitement.

Autorisations:

Directeur de l'école

Information aux parents :

 Les parents doivent être précisément informés des conditions de l'organisation. Pour toute sortie à bicyclette, un accord écrit des parents est nécessaire.

<u>Informations à l'inspection :</u>

- Établir un projet pédagogique
- Transmettre les informations pratiques concernant la sortie en y joignant toutes les informations nécessaires (itinéraire, arrêts prévus, points de regroupement, accompagnateurs...)
- Fiche « sortie occasionnelle sans nuitée » au moins 3 jours avant la sortie

<u>Information à la gendarmerie locale :</u>

 Transmettre les informations pratiques concernant la sortie en y joignant toutes les informations nécessaires (itinéraire, arrêts prévus, points de regroupement, accompagnateurs...) surtout si vous êtes amenés à rouler sur des départementales ou nationales.

Information à l'ONF:

 Si votre circuit traverse une forêt, vous devez demander l'autorisation préalable à l'ONF ou au propriétaire si le bois est privé.

Contact avec les agriculteurs

 Si votre circuit emprunte des chemins agricoles, vous devez vous informer auprès des agriculteurs des travaux prévus à proximité (épandage, travaux lourds, traitement des sols...)

Taux minimum d'encadrement :

- Jusqu'à 12 élèves, le maître de la classe + un intervenant qualifié, bénévole, agréé ou un autre enseignant.
- Au-delà de 12 élèves, un adulte supplémentaire pour 6 enfants.

Qualifications

Dans la majorité des cas, dans la cour de l'école, sur le stade ou sur un terrain vague, l'enseignant est généralement suffisamment qualifié et compétent pour conduire ses séances seul, surtout s'il utilise les documentations techniques et pédagogiques existantes.

En ce qui concerne les activités d'enseignement, *l'intervention de bénévoles doit être* **exceptionnelle**, réservée au cas où il n'y aurait aucun professionnel disponible. Dans ce cas, il est nécessaire de procéder à une vérification des compétences avant de proposer un agrément à l'Inspecteur d'Académie.

En revanche, pour des randonnées faisant appel aux voies de circulation ouvertes au public, il y aura lieu d'avoir un encadrement renforcé qui, autour du maître pourra n'être constitué que de **bénévoles autorisés par le directeur**, à la condition expresse que l'enseignant responsable

de la sortie ait explicitement précisé, à tous les participants, le champ et les limites de leurs missions.

Intervenant rémunéré :

- BBES activités du cyclisme
- ETAPS pouvant justifier d'une compétence dans l'activité;

Comment se déplacer lors de la sortie ?

- Lorsque vous organisez un déplacement avec votre classe, il est préconisé de se déplacer par groupes de 6 élèves maxi en respectant un écart suffisant entre les groupes (plus grande facilité de dépassement, respect du rythme de chacun,...)
- Placer un adulte agréé à l'arrière de chaque groupe (bonne vision de la petite colonne, peut avertir de l'arrivée d'un véhicule...). Il est possible de lui demander de revêtir un gilet jaune réfléchissant afin d'être visible de plus loin.

Consulter Texte intégral de la Circulaire n°99-136 du 21 sept embre 1999

Organisation des groupes :

- Les enfants seront répartis en groupes de niveau homogène de 6 élèves maximum avec un adulte agréé (l'enseignant fermera la marche avec le dernier groupe).
- Les groupes seront suffisamment espacés (plusieurs minutes ou limite de visibilité) pour ne pas se gêner et permettre le dépassement aisé par les autres usagers.
- Les groupes les plus rapides partent les premiers, les plus lents en dernier. Des regroupements seront organisés tout au long du parcours.
- L'adulte se place en dernière position du groupe qui avance en file indienne.
- Le groupe reste obligatoirement soudé.

Avant le départ :

- rappeler les consignes de sécurité ;
- remettre à chaque groupe un itinéraire détaillé qui aura été préalablement étudié et expliqué (les principales difficultés relatives à la sécurité ou à l'effort à produire seront signalées)
- Vérifier si chaque groupe a pris :
 - o une trousse de premiers secours
 - o la liste des élèves avec le n° de téléphone des personnes à prévenir en cas d'accident
 - o un nécessaire de réparation
 - o un talkie-walkie réglé sur la bonne fréquence ou un portable
 - o le numéro de téléphone de l'école et du SAMU (15).
- Faire une dernière vérification de l'état des bicyclettes.
- Penser à passer aux toilettes et à adapter sa tenue vestimentaire
- Chaque élève a son casque bien ajusté et correctement attaché.

Pendant la sortie :

- Le groupe reste toujours ensemble ;
- prévoir entre les cyclistes des intervalles réguliers adaptés au terrain :
 - o Sur route : espace suffisant pour permettre à une voiture de s'intercaler
 - Sur chemin et en forêt : prévoir l'espace correspondant à un vélo afin de pouvoir réagir sans rentrer dans le vélo qui vous précède.
- L'adulte est toujours placé à l'arrière et permet ponctuellement de remonter le groupe selon les circonstances ;
- Placer à l'avant un élève capable d'imprimer un rythme moyen adapté au groupe ;

- Si un problème survient, c'est l'ensemble du groupe qui s'arrête, se met en sécurité et gère le problème ;
- Si possible, prévoir un véhicule d'assistance avec un vélo de rechange qui sera placé à l'arrière ;
- Prévoir des regroupements réguliers de l'ensemble des groupes à des endroits reconnus le permettant ;